# Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Convocations adressées le 9 octobre 2019

Etaient présents : MM.LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMES ADAM FOUBERT LEBOUC MM.DELAUNAY GRAND

**GUILLOUARD PICHEREAU SAINT-MARTIN** 

Absents excusés: C.COUBRUN, C.FERAULT qui a donné procuration à M. le Maire, V.BOUJU

1- <u>Etude des Orientations d'Aménagement et de Programmation</u> (OAP) de la commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

a/ OAP principal

b/ OAP Hameau (bourg d'Orgères)

## 2 <u>Délibération à prendre pour le Contrat de Territoire Région</u>

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est allée présenter les dossiers à la Région, qui nous demande à présent de formaliser celui-ci par un dépôt par voie dématérialisée (la secrétaire de mairie a rendez-vous lundi à la CCMA pour vérifier toutes les pièces demandées).

Pour cela il nous faut une seconde délibération (celle prise en juin 2018 autorisait seulement M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CCMA-chef de file).

Le plan de financement ci-dessous sera inclus dans la demande de subvention

Nature des Travaux	DEPENSES	Nature des	RECETTES
		Recettes	
Dépollution	25.000	Contrat de territoire	30.000
		(CCMA)	
Démolition	8.000	Contrat de Territoire	100.000
		Région	
VRD – Aménagements	45.000	Contrat de territoire (CD53)	23.114
extérieurs			
Réhabilitation partie	290.000	DETR	150.000
existante			
Extension	130.000	Le FCTVA sur 630.200 H.T	103.378
		travaux (16,404%)	
Equipements de cuisine	50.000	Autofinancement	223.708
		(soit 35,50%)	
Honoraires assurance DO	82.200		
TOTAL HT	630.200	TOTAL HT	630.200

Ce projet fait partie de la thématique n°3 : valoriser la culture par des équipements communautaires structurants

### 3- Etablissement d'une location-vente du matériel de la Boulangerie

### Information donnée par le Receveur Municipal par mail du 25 septembre :

Il conviendra de prendre une délibération prévoyant une location-vente du matériel de la boulangerie. Cette notion implique que la propriété du matériel reste à la commune tout pendant la durée de la convention. Dans le cadre d'une location-vente, le transfert de propriété intervient à la fin du contrat. La location-vente est une convention impliquant deux phases à savoir une phase de location et une phase de vente au terme du contrat. Pendant la phase de location, la commune perçoit des loyers qui s'imputeront à l'échéance sur le prix de cession. C'est lors de la phase de vente qu'interviendra le transfert de propriété, à la levée de l'option. Les loyers sont versés au compte 1676 "dettes envers les locataires acquéreurs"= recette d'investissement. Un titre réel sera donc établi à chaque échéance pendant le 15 mois pour 1 000 euros au compte 1676 : PJ délibération et convention de location-vente signée des deux parties et échéancier. En novembre 2020 interviendra la cession du matériel. La collectivité émettra alors un titre au 775 pour 18 1676 000 euros € en contrepartie d'un mandat au compte pour la même somme. Au budget 2020, les crédits suivants seront à prévoir : dépenses au compte 1676 et recettes au 024 en section d'investissement pour 18 000 €.En plus du titre au 775, il sera retracé la sortie des biens à l'inventaire par opération d'ordre budgétaire mandat au 675 042 et titre au 21XX 040 pour la valeur des biens à l'actif et les écritures de plus-value ou de moins-value.

- 4- Décisions modificatives à prendre au budget primitif (ajustement de crédits)
- a) Beaucoup de locataires sont partis en 2019 il y a eu donc beaucoup de cautions à reverser or il n'avait été prévu que 1300 euros au budget primitif il convient d'ajouter 1500 euros pour « voir venir » jusqu'au prochain budget primitif (article 165).
- b) Travaux à la salle des fêtes : il convient de distinguer les travaux (article 2313) des études et honoraires (article 2031)

ARTICLE Dépenses Investissement	<u>Budget primitif</u>	<u>DM</u>	<u>TOTAL</u>
165	1.300,00	+1.500,00	2.800,00
2031	15.000,00	+55.000,00	70.000,00
2313	970.852,36	<b>-</b> 56.500,00	914.352,36
TOTAL	987.152,36	0,00	987.152,36

#### Questions diverses:

- <u>Salle des fêtes</u> : nous attendons le dossier de consultation des entreprises que l'architecte doit élaborer.
- <u>Schéma directeur cyclable</u>: lors de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre à la CCMA nous avons demandé que le circuit de la Véloscénie passant sur notre commune soit jalonné de Carrouges à St Patrice du Désert. Le jalonnement est prévu pour la route départementale de Lignières à Pré-En-Pail. Pour info un jalonnement consiste à la pose de panneaux tout au long de la route pour signaler aux automobilistes que c'est une voie empruntée régulièrement par des cyclistes